



Merci de vouloir me repondre sincèrement

Par **nawa147**, le **26/02/2008 à 15:09**

bojour tout le monde rnje suis marocaine mariée depuis 2 ans avec un francais. Notre mariage a été célébré au maroc et je possède une carte de sejour d'un an. En dessous de ma carte, c'est ecrit carte temporaire. Je veux bien savoir ce que cela signifie exactementrnQuelle est la différence entre la carte temporaire et la carte de résident?rnmrci de répondre a ma question.

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 03:45**

Bonjour,rnrnlorsqu'un ressortissant étranger se marie avec un conjoint français il a droit à une carte de séjour temporaire valable 1 an renouvelable.rnrnLe ressortissant étranger ne peut prétendre à une carte de résident qu'au bout de 3 ans de vie commune sans interruption.rnrnRestant à votre disposition.